

Durée de conservation des papiers

Vérfié le 21 avril 2023 - Direction de l'information légale et administrative (Première ministre)

Quels papiers administratifs faut-il garder ? Combien de temps ? Nous vous indiquons les règles à connaître pour les principaux documents de la vie courante : assurance, banque, famille, impôts, logement, travail, véhicule, santé....

Vous pouvez aussi utiliser un **simulateur** :

Vérifier combien de temps conserver un document (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R60880>)

Les durées indiquées dans cette page sont des **durées minimales** durant lesquelles il est prudent de garder les documents.

) Écouter

Il s'agit des **délais durant lesquels vous pouvez exercer un droit**. Par exemple, demander un remboursement.

Il peut aussi s'agir des **délais pendant lesquels on peut vous réclamer quelque chose**. Par exemple, payer une amende.

Vous pouvez bien sûr **garder vos documents plus longtemps**, notamment pour **apporter une preuve devant la justice**.

En effet, **les délais indiqués ne prennent pas en compte tous les cas de figure**.

Ainsi, **les délais peuvent être allongés** si la prescription est suspendue ou interrompue. Par exemple, certains délais sont suspendus tant qu'une personne est mineure et commencent à courir uniquement à partir de la majorité.

Les documents peuvent aussi **servir de preuve à l'appui d'actions très différentes**.

Assurance

Tableau - Durée minimale de conservation des documents liés à l'assurance

Type de document	Durée de conservation	Précisions
<ul style="list-style-type: none"> • Quittance • Avis d'échéance • Courrier de résiliation • Preuve du règlement 	Date du document + 2 ans	
Contrat	Durée du contrat + 2 ans	
Relevé d'informations automobile	Permanente	Le relevé d'informations est délivré par votre assureur à la fin du contrat ou sur demande. Le relevé indique le coefficient de réduction-majoration de votre prime d'assurance (bonus-malus (https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2655)).
Assurance-vie (https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F15337)	10 ans	Ce délai s'applique dès que vous avez connaissance du contrat en tant que bénéficiaire de l'assurance-vie.
Dommage corporel	10 ans	

Véhicule : voiture, utilitaire...

Tableau - Durée minimale de conservation des documents liés au véhicule

Type de document	Durée de conservation	Précisions
PV pour amende forfaitaire (https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F18509)	3 ans	Vous ne devez plus rien si le Trésor public n'a rien fait pour obtenir le paiement de l'amende 3 ans après sa <u>notification</u> .
Facture : achat, réparation...	Durée de conservation du véhicule	+ 2 ans en cas de revente compte tenu de la garantie des vices cachés (https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F11007)
Certificat d'examen du permis de conduire	4 mois	+ jusqu'à réception du permis
Certificat de cession du véhicule	Durée de conservation du véhicule	Il peut être utile de conserver ce certificat après la vente du véhicule, en cas de litige avec l'ancien propriétaire.

Banque

Tableau - Durée minimale de conservation des documents liés à la banque

Type de document	Durée de conservation	Précisions
Chèque à encaisser	1 an et 8 jours	Passé ce délai, le chèque ne peut plus être encaissé mais la dette reste due
Contrat de crédit immobilier (https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N20373) et crédit à la consommation (https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N96) + justificatifs	2 ans	À partir de la dernière échéance
Dossier concernant un compte (compte courant, PEL, livret A...) Exemple : convention d'ouverture de compte	5 ans	À partir de la clôture du compte
<ul style="list-style-type: none"> Relevé de compte (compte courant, PEL (https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F16140) , livret A (https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2365) ,...) Talon de chèque 	5 ans	À partir de l'opération Toutefois un débit frauduleux doit être contesté dans un délai maximum de 13 mois
Ticket de carte bancaire : paiement et retrait	Jusqu'à réception du relevé de compte où figure le solde correspondant	Un débit frauduleux peut être contesté dans un délai maximum de 13 mois

Consommation - Appareil ménager

Tableau - Durée minimale de conservation des documents liés à la consommation

Type de document	Durée de conservation	Précisions
Certificat de garantie	Jusqu'à la fin de la garantie (https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F18954)	
Facture d'un appareil ménager (par exemple, machine à laver, téléviseur)	Jusqu'à la fin de la garantie (https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F18954)	Il peut être utile de conserver la facture tant que vous détenez l'appareil ménager chez vous . En effet, en cas de vol ou de sinistre, la facture sert de preuve si vous souhaitez demander une indemnisation à votre assureur.

Famille - Scolarité

Tableau - Durée minimale de conservation des documents liés à la famille

Type de document	Durée de conservation	Précisions
<u>Acte d'état civil</u> : copie intégrale et extrait	Permanente	Certaines procédures nécessitent un acte d'état civil récent (https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F10449)
Avis de versement d'allocations familiales	5 ans	Vous avez 2 ans pour agir si vous n'avez pas perçu le bon montant. La <u>Caf</u> a également 2 ans pour se faire rembourser un trop perçu. Ce délai passe à 5 ans en cas de fraude de votre part.
Jugement de divorce, jugement d'adoption	Permanente	En cas de perte, vous pouvez demander une copie au tribunal (https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1379)
Acte de reconnaissance d'un enfant	Permanente	La mairie peut vous en délivrer une copie
Contrat de mariage : documents relatifs aux biens apportés ou acquis lors du mariage par donation ou <u>legs</u>	Permanente	En cas de perte du contrat de mariage, vous devez vous adresser au notaire qui l'a établi
Convention de <u>Pacs</u>	Permanente	En cas de perte, un notaire peut fournir une copie mais pas le tribunal ni la mairie (https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F21538) .
Livret de famille	Permanente	En cas de perte, un <u>duplicata</u> peut être obtenu à la mairie
Diplôme	Permanente	En cas de perte, vous pouvez demander une preuve de votre réussite à l'examen (https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F10492) .

Logement

Tableau - Durée minimale de conservation des documents liés au logement

Type de document	Durée de conservation	Précisions
<ul style="list-style-type: none"> Facture d'électricité Facture de gaz 	5 ans	Délai pour contester une facture. Votre fournisseur a 2 ans pour réclamer un paiement.
Facture d'eau	5 ans	Délai pour contester une facture. Pour réclamer un paiement, votre fournisseur a : <ul style="list-style-type: none"> 4 ans si c'est un fournisseur public, 2 ans si c'est un fournisseur privé.
<ul style="list-style-type: none"> Facture de téléphone fixe et mobile Facture internet 	1 an	
Preuve de restitution de matériel (box)	2 ans à partir de la restitution	
Facture liée aux travaux	10 ans ou 2 ans selon la nature des travaux	<ul style="list-style-type: none"> Gros œuvre : 10 ans Petits travaux (par exemple, fenêtres) : 2 ans
Certificat de ramonage	1 an	
Attestation d'entretien annuel d'une chaudière (https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F20760)	2 ans	
Acte de vente (aussi appelé <i>titre de propriété</i>)	Permanente	Si nécessaire, vous pouvez demander une copie au notaire (https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2618) détenteur de la <u>minute</u>
<ul style="list-style-type: none"> Preuve du paiement des charges de copropriété Correspondances avec le <i>syndic</i> Procès verbal d'assemblée générale de copropriété 	5 ans	Avant le 25 novembre 2018, le délai d'action du copropriétaire pour toute action personnelle était de 10 ans (par exemple, violation du règlement de copropriété)
<ul style="list-style-type: none"> Contrat de location État des lieux Quittance de loyer 	Durée de la location + 3 ans	Le délai est identique pour un logement vide ou meublé.
Courrier de révision de loyer (https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1311)	Durée de la location + 1 an	Ce délai s'applique à un logement loué à titre de <u>résidence principale</u> vide ou meublé.
Inventaire du mobilier pour les locations meublées	Durée de la location	Jusqu'à la restitution de l'éventuel dépôt de garantie
Justificatif de versement de l'aide personnalisée au logement (APL) (https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F12006)	2 ans	

Impôts et taxes

Tableau - Durée minimale de conservation des documents liés aux impôts

Type de document	Durée de conservation	Précisions
<ul style="list-style-type: none"> Déclaration de revenus Avis d'imposition sur le revenu Justificatifs utilisés. Par exemple, justificatifs des frais réels (https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1989) 	3 ans Ce délai correspond au <u>droit de reprise de l'administration</u> .	À partir de l'année qui suit l'année d'imposition. Par exemple, déclaration 2021 à conserver jusqu'à la fin 2024.
Avis d'impôts locaux : taxe foncière, taxe d'habitation	1 an Ce délai correspond au droit de reprise de l'administration	3 ans en cas de <u>dégrèvement</u> , exonération ou <u>abattement</u>

Attention

Les durées indiquées sont des durées minimales durant lesquelles l'administration fiscale dispose d'un droit de reprise. Vous pouvez bien évidemment garder vos déclarations de revenus et avis d'imposition plus longtemps.

Travail - chômage - retraite

Tableau - Durée minimale de conservation des documents liés au travail, au chômage et à la retraite

Type de document	Durée de conservation	Précisions
<ul style="list-style-type: none"> Bulletin de salaire Contrat de travail Certificat de travail Relevé d'indemnités journalières de maladie et de maternité 	Jusqu'à la <u>liquidation</u> de la retraite	<p>Vous avez 3 ans pour réclamer un arriéré de salaire (https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2360)</p> <p>Un justificatif d'indemnités journalières doit être gardé au moins 2 ans, mais il est prudent de le conserver jusqu'à la liquidation de la retraite.</p> <p>Il peut être utile de garder les bulletins de salaire après le départ à la retraite pour le calcul de la rente en cas de maladie professionnelle survenant à un retraité.</p>
Attestation Pôle emploi (https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2867)	2 ans à partir de la date d'inscription comme demandeur d'emploi	Ce document peut être utile dans le cadre du calcul de vos droits à la retraite
Solde de tout compte (https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F86)	3 ans	Le délai pour contester les sommes indiquées sur le solde de tout compte (https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F86) dépend de votre signature ou de l'absence de votre signature du reçu.
Justificatif de versement d'allocations chômage	3 ans	<p>La durée de 3 ans correspond au délai de reprise en cas de trop perçu constaté par Pôle Emploi.</p> <p>Ce délai passe à 10 ans en cas de fraude ou fausse déclaration.</p> <p>Ce document peut être utile dans le cadre du calcul de vos droits à la retraite.</p>
Bulletin de paiement de la pension de retraite	Permanente	Document utile pour le calcul de vos droits à la pension de réversion
Notes de frais	3 ans	Délai pendant lequel l'administration fiscale peut vous contrôler si vous utilisez la déduction des frais réels (https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1989)
Carte d'invalidité d'un enfant	Jusqu'à la liquidation de la retraite	<p>Assumer la charge d'un enfant handicapé permet de recevoir une majoration (https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F16336)</p> <p>Vous devez donc conserver tous les justificatifs.</p>

Papiers militaires

Tableau - Durée minimale de conservation des documents militaires

Type de document	Durée de conservation	Précisions
Livret militaire	Permanente	
Attestation des services accomplis (https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1398) ou état signalétique des services	Permanente	<p>L'attestation prouve que les services militaires ou assimilés ont bien été accomplis.</p> <p>Les organismes de retraite ou de sécurité sociale peuvent vous la réclamer.</p>

Particulier employeur

Tableau - Durée minimale de conservation des documents concernant le particulier employeur

Type de document	Durée de conservation	Précisions
Bulletin de paye du salarié : double papier ou sous forme électronique	5 ans	
Contrat de travail du salarié	5 ans à partir de la fin du contrat de travail	
Document relatif aux charges sociales	3 ans	En cas de contrôle de l'administration fiscale
Comptabilisation des horaires du salarié	1 an (3 ans lorsque le salarié réclame le paiement des heures supplémentaires)	En cas de contrôle de l'inspection du travail
Déclaration d'accident du travail auprès de la caisse primaire d'assurance maladie	5 ans	
Attestation fiscale	3 ans Ce délai correspond au <u>droit de reprise de l'administration.</u>	Justificatif à produire pour bénéficier du crédit d'impôt pour l'emploi d'un salarié à domicile (https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F12)
Solde de tout compte (https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F86)	3 ans	Le délai pour contester les sommes indiquées sur le solde de tout compte (https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F86) dépend de votre signature ou de l'absence de votre signature du reçu.

À noter

Si vous avez un compte sur les sites du Cesu (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R18364>) ou de Urssaf Service Pajemploi (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R18165>), certains documents sont mis à votre disposition dans votre espace personnel : avis de prélèvement, récapitulatif fiscal des salaires du salarié... Suivez les recommandations de ces sites pour la conservation de ces documents et leur sauvegarde informatique.

Santé

Tableau - Durée minimale de conservation des documents liés à la santé

Type de document	Durée de conservation	Précisions
Relevé de remboursement d'assurance maladie et maternité	2 ans	Délai de reprise du trop perçu. Le délai est de 5 ans en cas de fraude ou de fausse déclaration.
<ul style="list-style-type: none"> • Carte de mutuelle • Relevé de remboursement 	Variable selon l'organisme	Se référer aux délais prévus dans le contrat
Facture d'un hôpital public	4 ans	
Facture d'un établissement de santé privé	2 ans	
Ordonnance (https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F33967)	1 an (sauf pour les lunettes et les audioprothèses)	<ul style="list-style-type: none"> • 1 an pour la délivrance de lunettes d'une personne de moins de 16 ans • 5 ans pour la délivrance de lunettes d'une personne entre 16 et 42 ans • 3 ans pour la délivrance de lunettes d'une personne âgée de 43 ans ou plus • Pas de délai pour la délivrance d'audioprothèses
Preuve du versement d'indemnités journalières	Jusqu'à <u>liquidation</u> des droits à la retraite	
<ul style="list-style-type: none"> • Carnet de vaccination • Carte de groupe sanguin • Carnet de santé 	Permanente	
<ul style="list-style-type: none"> • Certificat médical • Examen médical (par exemple, radiographie) 	Permanente	Documents utiles en cas de rechute ou d'aggravation de l'état de santé

Papiers d'une personne décédée

Les délais de conservation des papiers continuent de s'appliquer **après le décès** du défunt.

En effet, certains documents peuvent prouver des dettes ou des créances transmises aux ayants droit lors de la succession.

Certaines prestations sociales versées après le décès du bénéficiaire peuvent être recouvrées auprès des ayants droit pendant 5 ans à partir du décès.

Vérifier combien de temps conserver un document (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R60880>)

Textes de loi et références

Code de la consommation : article L218-2 (<https://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do?idArticle=LEGIARTI000032226897&cidTexte=LEGITEXT000006069565>)

Général : délai d'action d'un professionnel pour un bien ou service fourni à un consommateur

Code civil : article 2224

(https://www.legifrance.gouv.fr/codes/section_lc/LEGITEXT000006070721/LEGISCTA000019016471)

Général : délai de droit commun d'une action personnelle, applicable entre particuliers notamment

Code de commerce : articles L110-1 à L110-4

(https://www.legifrance.gouv.fr/codes/section_lc/LEGITEXT000005634379/LEGISCTA000006133171/#LEGISCTA000006133171)

Général : prescription des obligations entre un consommateur et un commerçant (facture)

Code des assurances : articles L114-1 à L114-3 (<http://www.legifrance.gouv.fr/affichCode.do?idSectionTA=LEGISCTA000006157215&cidTexte=LEGITEXT000006073984>)

Assurance

Code civil : article 2226 (https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000019017259)

Assurance - dommages corporels

Code pénal : articles 133-2 à 133-6 (<https://www.legifrance.gouv.fr/codes/id/LEGISCTA000006165270/>)

Véhicule - prescription de la peine pour une contravention (article 133-4)

Code civil : article 1648 (<http://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do?idArticle=LEGIARTI000020466328&cidTexte=LEGITEXT000006070721>)

Véhicule - vices cachés

Arrêté du 20 avril 2012 fixant les conditions d'établissement, de délivrance et de validité du permis de conduire

(<https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000025803494/>)

Véhicule - certificat d'examen du permis de conduire

Code monétaire et financier : articles L131-31 à L131-43

(<https://www.legifrance.gouv.fr/codes/id/LEGISCTA000006170826/>)

Banque - paiement par chèque

Code monétaire et financier : articles L131-59 et L131-60 (<http://www.legifrance.gouv.fr/affichCode.do?idSectionTA=LEGISCTA000006170831&cidTexte=LEGITEXT000006072026>)

Banque - prescription concernant le paiement par chèque

Banque - prescription concernant le paiement par chèque

Code monétaire et financier : articles L133-23 à L133-24 (<http://www.legifrance.gouv.fr/affichCode.do?idSectionTA=LEGISCTA000020861577&cidTexte=LEGITEXT000006072026>)

Banque - délais en cas d'opération de paiement non autorisée

Banque - délais en cas d'opération de paiement non autorisée

Code de la consommation : article R312-35

(https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000039347964)

Banque - contrat de prêt

Code de la sécurité sociale : article L243-6 (<https://www.legifrance.gouv.fr/codes/id/LEGISCTA000006172929/>)

Famille - délai de reprise des allocations familiales indûment perçues

Code de la sécurité sociale : articles L553-1 à L553-5

(https://www.legifrance.gouv.fr/codes/section_lc/LEGITEXT000006073189/LEGISCTA000006156182)

Famille - Délai d'action de l'allocataire (article L553-1), délai de reprise en cas de fraude (article L553-2)

Code général des collectivités territoriales : article L1617-5 (<http://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do?idArticle=LEGIARTI000025033178&cidTexte=LEGITEXT000006070633>)

Logement - facture d'eau d'un fournisseur public

Logement - facture d'eau d'un fournisseur public

Code des postes et des communications électroniques : article L34-2

(<http://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do?idArticle=LEGIARTI000006465778&cidTexte=LEGITEXT000006070987>)

Logement - facture téléphone et internet

Logement - facture téléphone et internet

Code civil : articles 1787 à 1799-1 (<http://www.legifrance.gouv.fr/affichCode.do?idSectionTA=LEGISCTA000006150293&cidTexte=LEGITEXT000006070721>)

Logement - factures liées à des travaux : articles 1792 à 1792-4-1

Logement - factures liées à des travaux : articles 1792 à 1792-4-1

Code général des collectivités territoriales : article L2213-26 (<http://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do?idArticle=LEGIARTI000006390213&cidTexte=LEGITEXT000006070633>)

Logement - ramonage

Logement - ramonage

Code de l'environnement : article R224-41-8 (<http://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do?idArticle=LEGIARTI000020726526&cidTexte=LEGITEXT000006074220>)

Logement - chaudière

Logement - chaudière

Loi n°65-557 du 10 juillet 1965 : article 42 (<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexteArticle.do?idArticle=LEGIARTI000017853259&cidTexte=LEGITEXT000006068256>)

Logement - délai de prescription des actions personnelles relatives à la copropriété

Logement - délai de prescription des actions personnelles relatives à la copropriété

Loi n°89-462 du 6 juillet 1989 sur les rapports locatifs : article 7-1

(https://www.legifrance.gouv.fr/loda/article_lc/LEGIARTI000028777184/)

Logement - contrat de location, état des lieux, quittance de loyer

Code de la construction et de l'habitation : article L351-11 (<http://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do?idArticle=LEGIARTI000021540091&cidTexte=LEGITEXT000006074096>)

Logement - délai de l'action pour le paiement de l'APL

Logement - délai de l'action pour le paiement de l'APL

Livre des procédures fiscales : article L102B

(https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000041471233/)

Impôt sur le revenu

Livre des procédures fiscales : articles L169 à L169A

(<https://www.legifrance.gouv.fr/codes/id/LEGISCTA000006191974/>)

Impôts - délai de reprise pour l'impôt sur le revenu (article L169)

Livre des procédures fiscales : article L173 (<http://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do?idArticle=LEGIARTI000024430230&cidTexte=LEGITEXT000006069583>)

Impôts - délai de reprise pour les impôts locaux

Code du travail : article L3245-1 (<https://www.legifrance.gouv.fr/codes/id/LEGISCTA000006178030/>)

Travail - délai d'action pour le paiement du salaire

Code du travail : article L1234-20 (<https://www.legifrance.gouv.fr/codes/id/LEGISCTA000006195629/>)

Travail - reçu pour solde de tout compte

Décret n° 2019-797 du 26 juillet 2019 relatif au régime d'assurance chômage

(<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000038829574/>)

Travail - échéances des allocations chômage

Règlement général annexé à la convention du 14 avril 2017 relative à l'assurance chômage (PDF - 233.9 KB)

(<https://www.unedic.org/sites/default/files/regulations/TXT-RG-1496160239784.pdf>)

Travail - délai de prescription de la demande en paiement des allocations (article 44)

Code du travail : articles L3243-1 à L3243-5 (<https://www.legifrance.gouv.fr/codes/id/LEGISCTA000006178028/>)

Particulier employeur - bulletin de paye (article L3243-4)

Code de la sécurité sociale : articles L244-1 à L244-14

(https://www.legifrance.gouv.fr/codes/section_lc/LEGITEXT000006073189/LEGISCTA000006156312/)

Particulier employeur - document relatif aux charges sociales (article L244-3)

Code du travail : article D3171-16 (https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000033515983/)

Particulier employeur - comptabilisation des horaires du salarié

Code du travail : article D4711-1 à D4711-3

(https://www.legifrance.gouv.fr/codes/section_lc/LEGITEXT000006072050/LEGISCTA000018493740/)

Particulier employeur - déclaration d'accidents du travail (article D4711-3)

Code de la sécurité sociale : article L332-1 (<http://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do?idArticle=LEGIARTI000006742568&cidTexte=LEGITEXT000006073189>)

Santé - remboursement d'assurance maladie et maternité

Code de la sécurité sociale : articles R165-36 à R165-44

(https://www.legifrance.gouv.fr/codes/section_lc/LEGITEXT000006073189/LEGISCTA000026153090/)

Santé - ordonnance

Code de la santé publique : articles L2132-1 à L2132-5

(https://www.legifrance.gouv.fr/codes/section_lc/LEGITEXT000006072665/LEGISCTA000006171130/)

Santé - carnet de santé

Code de la santé publique : articles R4362-11 à D4362-13

(https://www.legifrance.gouv.fr/codes/section_lc/LEGITEXT000006072665/LEGISCTA000030917564/)

Santé - ordonnance de lunettes : article D4362-12

Code de la santé publique : articles L6145-1 à L6145-17

(https://www.legifrance.gouv.fr/codes/section_lc/LEGITEXT000006072665/LEGISCTA000006171468/)

Santé - facture d'un hôpital public (article L6145-9)

Code de la sécurité sociale : articles L160-8 à L160-12

(https://www.legifrance.gouv.fr/codes/section_lc/LEGITEXT000006073189/LEGISCTA000031669710/)

Santé - facture d'un établissement de santé privé (article L160-11)

Circulaire du 12 juillet 2010 relative aux règles de prescription applicables en matière de sécurité sociale (PDF - 147.0 KB) (http://circulaires.legifrance.gouv.fr/pdf/2010/07/cir_31434.pdf)

Réponse ministérielle du 29 septembre 2020 relative au délai de prescription d'une créance due par un débiteur public (État, département ou une commune) (<http://questions.assemblee-nationale.fr/q15/15-27224QE.htm>)

Services en ligne et formulaires

Vérifier combien de temps conserver un document (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R60880>)
Simulateur

Questions ? Réponses !

Comment conserver ses papiers : support papier ou électronique ? (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F31215>)

Y a-t-il une durée de validité d'un acte d'état civil ? (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F10449>)

Quelle est la durée de validité d'un permis de conduire ? (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F31133>)

Doit-on remplacer son permis de conduire rose cartonné par un nouveau modèle ? (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F31674>)

Comment obtenir la copie d'un jugement ? (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1379>)

Peut-on obtenir une copie d'un acte établi par un notaire ? (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F3167>)

Comment obtenir la copie d'un diplôme ? (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F10492>)

Que faire lorsque l'on a perdu l'acte de propriété de son logement ? (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2618>)

Que faire en cas de perte de son Pacs ? (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F21538>)

Que doit faire un étranger en cas de perte de sa carte de séjour ? (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F21032>)

Que faire si tous vos papiers ont été volés en même temps ? (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F10774>)

Voir aussi

Garanties (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N31164>)
Service-Public.fr

Carte d'identité (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N358>)
Service-Public.fr

Passeport (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N360>)
Service-Public.fr

Certificat de nationalité française (CNF) (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1051>)
Service-Public.fr

Copie certifiée conforme d'un document administratif (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1412>)
Service-Public.fr

Légalisation ou apostille d'un document français pour une autorité étrangère (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1400>)
Service-Public.fr

Légalisation de documents d'origine étrangère (authentification) (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1402>)
Service-Public.fr

Légalisation de signature (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1411>)
Service-Public.fr

Perte de sa carte de séjour par l'Européen ou un membre de sa famille (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F847>)
Service-Public.fr

[Comment obtenir un second livret de famille en cas de perte, vol ou détérioration ? \(https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F11994\)](https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F11994)

Service-Public.fr

[Perte de sa carte bancaire \(https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F31241\)](https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F31241)

Service-Public.fr